

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1850

présenté par

M. Metzdorf, M. Frébault, M. Maillard et Mme Youssouffa

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	1 000 000
Jeunesse et vie associative	1 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer le dispositif Pass'Sport en Nouvelle-Calédonie, où le coût d'accès aux clubs et infrastructures sportives est sensiblement plus élevé qu'en métropole.

La mesure permettrait de mieux soutenir les jeunes issus des familles modestes et d'encourager la pratique sportive dans un contexte social fragilisé.

L'amendement ouvre 1 million d'€ en AEet en CP sur l'action 01 " Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme 219 "Sport", gagés par une réduction équivalente sur l'action 01 "Développement du service civique" du programme 163 « Jeunesse et vie associative».